



2022/021

1.1.9

Conseillers Municipaux	
En exercice	27
Présents	18
Pouvoirs	5
Exprimés	23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 3 février 2022, s'est réuni le **10 février 2022** en séance ordinaire à dix-neuf heures, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

OBJET

**AMENAGEMENT DE LA
ROUTE DE RENNES
/ BASE DE LOISIRS
MARCHE DE TRAVAUX**

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Brigitte BOURSEAU (départ à 21h20), M. Jacques PRIOUX, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, Mme Katia de SAINT JUST, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, Mme Catherine FOUGERE (arrivée à 20h00), Mme Pascale RIALLAND-FRABOUL, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Stéphanie GUILLET, M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD (arrivé à 19h30), M. Nicolas ROBIN, Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

Absents excusés : M. Roland GRANGER, M. Patrick MORTIER, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Céline HAY, M. Yoann CARGOUET, M. Christophe NIVET, M. Dominique CHARTIER, Mme Pauline RAGUET.

M. Roland GRANGER a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST
M. Patrick MORTIER a donné pouvoir à M. Rémy GOURDON
M. Yoann CARGOUET a donné pouvoir à Mme Cindy BOUILLARD
M. Christophe NIVET a donné pouvoir à M. Jean-Noël THOMAZEAU
Mme Pauline RAGUET a donné pouvoir à Mme Isabelle TESSIER

✕ M. Nicolas ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Jean-Noël THOMAZEAU, adjoint en charge de l'aménagement de commune, rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune, accompagnée par le cabinet ECR ENVIRONNEMENT, a lancé un programme pour l'aménagement de la Route de Rennes – Base de Loisirs. Le projet est découpé en 4 phases qui seront réalisées de 2022 à 2024. L'estimatif du maître d'œuvre s'élève à 815 245,25 € HT.

La consultation pour ce marché de travaux s'est déroulée du 10 décembre 2021 au 20 janvier 2022. 13 dossiers ont été retirés. 3 offres ont été déposées.

Après négociation, le rapport d'analyse établi par ECR ENVIRONNEMENT, maître d'œuvre, se présente comme suit :

	Estimatif HT	CHARIER TP		HERVE TP		PIGEON TP	
Tranche ferme		196 273,30 €		229 224,20 €		182 564,80 €	
Différence offre/estimatif	180 266,60 €	16 006,70 €	8,88%	48 957,60 €	27,16%	2 298,20 €	1,27%
Tranche optionnelle 1	254 838,25 €	247 992,48 €		238 856,53 €		210 822,28 €	
Différence offre/estimatif		- 6 845,77 €	-2,69%	- 15 981,72 €	-6,27%	- 44 015,97 €	-17,27%
Tranche optionnelle 2	280 020,15 €	288 022,38 €		285 485,96 €		266 998,58 €	
Différence offre/estimatif		8 002,23 €	2,86%	5 465,81 €	1,95%	- 13 021,57 €	-4,65%
Tranche optionnelle 3	100 120,55 €	81 611,12 €		91 187,13 €		78 607,57 €	
Différence offre/estimatif		- 18 509,43 €	-18,49%	- 8 933,42 €	-8,92%	- 21 512,98 €	-21,49%
TOTAL GENERAL	815 245,55 €	813 899,28 €		844 753,82 €		738 993,23 €	
Différence offre/estimatif		- 1 346,27 €	-0,17%	29 508,27 €	3,62%	- 76 252,32 €	-9,35%
Note prix (sur 40 points) :		36,32		34,99		40,00	

VALEUR TECHNIQUE (sur 60 points)	CHARIER TP	HERVE TP	PIGEON TP
Critère 1 : moyens humains et techniques (10 pts)	10	10	5
Critère 2 : Compréhension des contraintes et procédés (25 pts)	25	10	23
Critère 3 : Propreté, sécurité du chantier (15 pts)	15	15	15
Critère 4 : Délais et cohérence du planning (10 pts)	10	5	10
Note technique (sur 60 points) :	60	40	53
NOTE GLOBALE sur 100 points :	96,32	74,99	93,00
Classement proposé par ECR :	1	3	2

Le maître d'œuvre propose d'attribuer le marché à CHARIER TP, mieux-disant, au prix de 813 899,28 € HT.
Le comité de pilotage pour l'aménagement de la Route de Rennes – Base de loisirs, réuni le 27 janvier 2022 et le 3 février 2022, est en accord avec cette proposition.

Concernant le planning, les premiers travaux de parking et de construction de l'aire de camping-cars pourront débuter en mars et s'achever en mai. Le chantier reprendra en octobre pour la réalisation de la voie principale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement de la Route de Rennes – Base de Loisirs à la société CHARIER TP, pour un montant de 813 899,28 € HT, offre mieux-disante, comprenant l'offre de base et les tranches optionnelles 1, 2 et 3,
- ➔ **CONFIRME** que les tranches optionnelles 1, 2 et 3 sont retenues,
- ➔ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme, le 14 février 2022

LE MAIRE,
JEAN-CLAUDE PROVOST



Le Maire :

- **certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le 23/02/2022